

CESER : **5 octobre 2020**
Intervention n° : **06**
Document : **Orientations Budgétaires 2021**
Orateur : **Evelyne Lucas**

Je m'exprime au nom des CCI de Bretagne et de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne.

Les crises sanitaire et économique qui se sont déclarées au printemps 2020 sont d'une ampleur exceptionnelle ; leur étendue dans le temps et leurs répercussions ne sont pas mesurables précisément aujourd'hui. Aussi l'exercice d'orientations budgétaires pour la Région Bretagne est-il aléatoire, puisque s'adossant à une conjoncture économique insaisissable et une perspective incertaine sur les ressources financières.

Le mérite du document qui nous est proposé est de se projeter de façon volontariste dans une relance s'appuyant sur les atouts économiques, sociaux et culturels de la Bretagne ainsi que sur un soutien public assumé.

Du point de vue économique, nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation qui pourrait rassurer : les niveaux de production reviennent dès ce mois de septembre à leur moyenne de long terme. Ce rattrapage, entamé dès l'été, est particulièrement rapide dans les services marchands, bien que moindre dans l'hôtellerie-restauration. Dans l'industrie, à l'exception des matériels de transport, la mobilisation des capacités de production revient à la norme habituelle, entre 80 et 85%. Pour l'agroalimentaire, si l'activité s'est poursuivie, des difficultés structurelles se sont confirmées et certaines filières ont perdu une partie de leur marché (RHD, export...). Globalement, les observations de l'INSEE, de la Banque de France et des CCI en Bretagne convergent pour dessiner une reprise d'activité globale à 95% de son niveau avant la crise.

Mais l'onde de choc du confinement total de la société et de l'économie reste dévastatrice sur le moyen terme : au 2^{ème} trimestre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité dans notre région avait augmenté de 30% par rapport à 2019, soit 42 000 personnes en plus ; l'arrêt de l'activité entre mars et mai 2020 ne se rattrapera pas en termes de création de richesses : selon l'INSEE, la chute du produit intérieur brut pour l'année serait de 9% ; dans le secteur du tourisme en Bretagne, l'absence de clients pendant le printemps provoque une perte sèche : à ce jour, notre région comptabilise un peu plus de 54 millions de nuitées, quand nous en avions 100 millions en 2019 ; enfin, la demande extérieure reste atone depuis le printemps, bloquant les débouchés à l'exportation pour les produits industriels.

Globalement, le chiffre d'affaires non réalisé par les entreprises depuis le 2^{ème} trimestre de cette année ne sera pas compensé ; les trésoreries des entreprises se trouvent asséchées, soutenues largement par les mesures des pouvoirs publics, ne

permettant pas de rebond spontané de l'activité. Les perspectives d'investissement face à une demande incertaine et à l'endettement créé via les aides publiques sont des plus réduites.

Aussi sera-t-il sera nécessaire, dans les mois et années à venir, de mettre la transformation des aides sous forme de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) en remboursements d'emprunt en perspective de l'activité réelle des entreprises. En parallèle, la reconstitution des fonds propres des entreprises, absorbés par plusieurs mois d'inactivité, demande d'imaginer des voies nouvelles de soutien en haut de bilan, en particulier auprès des PME et TPE.

Ces quelques données illustrent le caractère illusoire du rattrapage statistique sur les deux derniers mois : les fondamentaux économiques sont remis en cause par cette crise d'une nature et d'une profondeur historiquement inédites.

La relance de l'activité économique appelle une impulsion forte des pouvoirs publics et leur association avec les acteurs économiques et sociaux pour dessiner un avenir fondé sur des bases concrètes. Du fait de ses compétences et de sa proximité avec les réalités territoriales, la Région doit porter cette ambition.

Lors de sa session de juillet dernier, le Conseil régional a déjà tracé quelques voies, reprises et confirmées dans les orientations budgétaires. Nous adhérons à la démarche proposée, en termes de réflexion et d'action collective, associant Région, Etat, acteurs économiques, et mobilisant les ressources de l'Europe. Il nous faudra être extrêmement vigilants sur l'élaboration du nouveau Contrat de Plan Etat-Région et sur sa combinaison avec les fonds européens, nouvelle génération de fonds structurels et fonds de relance. L'ensemble de ces ressources, indispensables à la recherche d'un nouveau développement, devra être suffisamment doté dans un contexte de resserrement des capacités propres de la Région, et facilement mobilisable afin de répondre rapidement aux initiatives des acteurs économiques et territoriaux.

De même, l'engagement dans les transitions est une nécessité, tant du point de vue de l'adaptation de nos territoires et de nos entreprises aux évolutions environnementales et sanitaires que de celui de la compétitivité de l'économie régionale.

Au-delà, compte tenu du contexte inédit que nous venons de décrire sommairement, nous tenons à mettre en évidence ou rappeler des lignes fortes qui doivent nourrir cette nouvelle stratégie de développement : tout d'abord la réaffirmation d'une Bretagne productive, telle qu'affichée dans la Breizh Cop par l'objectif d' « accélérer la croissance et notre performance économique par les transitions ». Alors que la crise souligne les enjeux de souveraineté dans certaines productions et ceux de la relocalisation d'activités industrielles, les principes fixés par les orientations budgétaires oublient cette dimension. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec la recherche d'un développement sobre quant à l'énergie et aux ressources naturelles. Mais régénérer les 40 000 emplois perdus à ce jour en Bretagne dans la crise exige de la dynamique et de la compétitivité.

En deuxième lieu, nous devons nous préparer à de nouveaux comportements et accompagner leur impact sur les activités économiques. Le commerce électronique, le télétravail se généralisent. Pour que les commerces de proximité et les entreprises de tous les territoires s'y adaptent, les infrastructures doivent permettre la circulation de ces flux nouveaux et les acteurs doivent y être formés.

Enfin, les orientations budgétaires affirment la volonté du Conseil régional de renforcer la conditionnalité de ses aides. Si les soutiens publics reposent naturellement sur des options stratégiques, nous rappelons la vigilance à ne pas contraindre plus les entreprises bretonnes que celles d'autres territoires ou d'autres pays, au risque de réduire leur compétitivité sur les marchés et, donc, leur capacité à se redévelopper.

Je vous remercie de votre attention.